DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de réalisation d'un branchement pour le SIDEALF au 26 Avenue Bernard Chochoy à LUMBRES par la Société SADE -CGTH sise Rue du Bras 62500 TATINGHEM,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera interdit au droit des travaux au 26 avenue Bernard Chochoy du Jeudi 11 Août 2022 à 8h au Vendredi 12 Août 2022 à 17h.

Article 2: La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par la SADE.

Article 4 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 5:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de la SADE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 09 Août 2022

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué.

Gérard Q

Acte rendu exécutoire

le

1 0 AOUT 2022